



Arrondissement de Mont de Marsan

Canton de Haute Lande Armagnac

Commune d'Escource

3 place de la Mairie

40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

✉ mairie@escource.fr

Séance du 14 mai 2025

Date de convocation : 9 mai 2025

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 15 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze du mois de mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la présidence de Pierre LASTERRA, Maire.

Présents : LASTERRA Pierre, SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, BUGEIA Florence, DEGOS Patrice, DIEDA Jean-Claude, DOS SANTOS Joachim, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, QUEBRE Nathalie, ROMAO Manuel.

Absents et excusés : RABY André

Procurations : RABY André à LASTERRA Pierre

Madame Anne-Laure BRUSTIS a été élu secrétaire de séance.

Délibération 2025-018

Objet : Vote budget annexe forêt 2025

Vu la délibération création du budget annexe forêt en date du 14 mai 2025,

Considérant le budget annexe forêt 2025 prévoit les dépenses et les recettes afférent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par :

15 voix pour, 0 voix contre , 0 abstention

- **d'approuver** le Budget annexe forêt 2025 comme suit :
 - pour la section fonctionnement par chapitre,
 - pour la section investissement par chapitre,
- **de transférer** les actifs liés à ce service du Budget principal 2025 au Budget annexe forêt 2025 (véhicules, matériel et parcelle forestières)



BUDGET ANNEXE FORÊT 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	article	dénomination	Montant	Chapitre	article	dénomination	Montant
002	002	Résultat fonct. reporté		002	002	Résultat fonct. reporté	
011	61551	Entretien matériel roulant	12 000,00				
011	61524	Entretien et réparations sur biens immobilier – Bois et forêts	5 000,00				
011	6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6 000,00	70	7022	Coupes de bois	15 000,00
011	6288	autres services extérieurs – divers	10 000,00	70	7023	menus produits forestiers	
65	657348	Subvention à la commune (Bp)					
				75	757348	Subvention de fonctionnement au BA	26 000,00
23		Virement à la section d'investissement	8 000,00				
TOTAL			41 000,00	TOTAL			41 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	article	dénomination	Montant	Chapitre	article	dénomination	Montant
001	001	résultat inv. reporté			001	résultat inv. reporté	
21	2111	Terrains nus		13	13242	Subvention de la commune (Bp)	
21	212	Agencements et aménagements de terrains	8 000,00	16	168742	Emprunt à la commune (Bp)	
21	2158	Autres inst,s, matériel et outillage techniques					
				21		Virement de la section de fonctionnement	8 000,00
TOTAL			8 000,00	TOTAL			8 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 16/05/2025
et affichage le 16/05/2025

Le Maire, P. LASTERRA

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Monsieur le Maire, Pierre LASTERRA

La secrétaire de séance, Anne-Laure BRUSTIS